



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

084-2023- Lancement missions connexes et marché travaux – Réhabilitation de la STEP de Roujan

M. le Président rappelle au conseil communautaire que le cabinet GAXIEU a été retenu pour la rédaction de l'Avant-Projet et du Dossier de Consultation des Entreprises pour l'opération de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roujan.

Dans le cadre de ce projet, il y a lieu de consulter dans un premier temps pour les missions connexes telles que mission levés topographiques, géo détection... puis sera lancer à l'issue de ces missions la consultation des entreprises.

M. le Président demande au Conseil de l'autoriser à lancer les consultations.

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Président à lancer les consultations pour les missions préalables et travaux de réhabilitation de la station d'épuration sur la commune de Roujan

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

DIT que les crédits seront inscrits au BP REGIE ASSAINISSEMENT 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

